

télécopie

**jolicœur
lacasse**
AVOCATS

Date : 15 juin 2016

De : Le bâtonnier Gérald R. Tremblay Ad. E. et le N/Réf. : 28975-1
bâtonnier Louis Masson, Ad. E.

À : Me Norman Sabourin V/Réf. :

Société : Conseil canadien de la magistrature

F : 1-613-288-1575 **Ville :** Ottawa

Ce document comprend 3 pages
(incluant celle-ci)

Joli-Cœur Lacasse S E N C R L T 418 681 7007
1134, Grande Allée Ouest, bureau 600 F 418 681 7100
Québec (Québec) G1S 1E5 CANADA jolicoeurlacasse.com

Affiliations Internationales Québec
Pannone Law Group Trois-Rivières
Lawyers Associated Worldwide Montréal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues aux présentes, y compris dans les documents joints, sont privilégiées et confidentielles et peuvent être assujetties au secret professionnel. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues avec la personne ou l'entité dont le nom paraît ci-dessus. Si ce document vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.

PAR TÉLÉCOPIE

Québec, le 15 juin 2016

Me Norman Sabourin
Directeur exécutif et avocata général
Conseil canadien de la magistrature
150, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1A 0W8

Objet : Honorable juge Michel Girouard
N/Réf. : 28975-1

Me Sabourin,

Nous sommes les avocats de l'Honorable Michel Girouard, juge à la Cour supérieure du Québec et avons pris connaissance de la lettre du 14 juin 2016 signée par la ministre de la Justice et Procureure générale du Canada et la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec les 13 et 9 juin.

Les ministres de la Justice signataires demandent la tenue d'une enquête en vertu du paragraphe 63 (1) de la *Loi sur les juges*.

Cette demande est irrecevable et inappropriée.

L'enquête a déjà eu lieu et elle s'est tenue sur plus de 48 mois. Elle a donné lieu à un rapport unanime du Conseil canadien de la magistrature le 20 avril 2016. Le Conseil a exécuté le mandat que lui a confié le législateur : il a examiné le rapport du Comité d'enquête, tant les conclusions de la majorité que celle de la minorité, procédé, comme il devait le faire, à sa propre évaluation indépendante et émis son opinion en considérant les intérêts en jeu, dont la nécessité de maintenir la confiance du public dans l'intégrité de la magistrature et l'importance capitale du principe de l'indépendance de la magistrature assise sur la règle de l'inamovibilité de principe des juges. Aux fins de ce processus, le Conseil avait le pouvoir d'entendre d'autres arguments et de demander un complément d'enquête, ce qu'il n'a pas jugé nécessaire. Le dossier était complet.

La décision du Conseil est maintenant finale et dispose de façon définitive de toutes les questions de fait et de droit qui ont été traitées dans le cadre de l'enquête. L'honorable Michel Girouard siège sans

interruption depuis la décision du Conseil canadien de la magistrature et son intégrité n'a jamais été remise en doute.

En remettant en question les conclusions unanimes d'un rapport rédigé par les plus hautes autorités judiciaires canadiennes, les ministres risquent de miner la confiance du public en nos institutions et sont attentatoires à l'indépendance judiciaire.

Dans leur lettre et le communiqué de presse qui l'a précédée, elles ignorent ce rapport unanime du 20 avril 2016 qui est le seul qui a force exécutoire. En s'en tenant au rapport du Comité d'enquête, elles occultent complètement le mécanisme prévu par la loi. Le rapport du Comité d'enquête n'est pas destiné aux ministres de la Justice, mais au Conseil canadien de la magistrature.

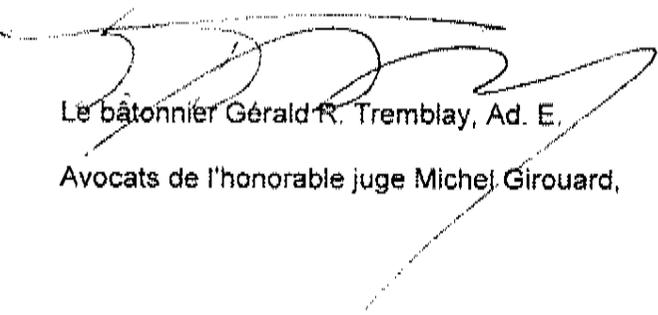
La présente démarche des deux ministres de la Justice est de nature à miner la confiance du public en ses institutions, en particulier le Conseil canadien de la magistrature.

C'est pourquoi nous demandons respectueusement au Conseil de ne pas donner suite à la lettre du 14 juin 2016.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de recevoir, Me Sabourin, nos salutations distinguées.

McCarthy, Tétrault S.E.N.C.R.L.

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.



Le bâtonnier **Gérald R. Tremblay, Ad. E.**



Le bâtonnier **Louis Masson, Ad. E.**

Avocats de l'honorable juge Michel Girouard,